

La formation des professionnels du prélèvement et de la greffe

JMPG

CHU de Nice, 3 avril 2009

Catherine Faessel, DRH-Formation externe, Agence de la biomédecine

Constat préliminaire

Don d'organes

~~Inné~~

Acquis

Formations

Au commencement ...

- les missions de l'EfG
- les demandes des coordinatrices
- 2001 : réflexion structurée autour d'un groupe de travail et construction de l'offre de formation sous une forme modulaire (réponse à des besoins médicaux, organisationnels...)

Depuis 2006 à l'Agence ...

Une réflexion s'est engagée sur :

1. Les exigences de formation P&G par « cible » professionnelle
2. La mise en place d'une stratégie de formation → construction du parcours de formation pour les coordinations
3. L'intégration de modules nouveaux pour les coordinations hospitalières, mais aussi pour les autres acteurs du P&G

L'Agence

- Pour garantir l'effectivité de ses missions, l'Agence doit se préoccuper des compétences de ceux qui les mettent en œuvre
- Elle dispose des savoirs et des expertises lui permettant de proposer des formations adaptées

15 catégories d'intervenants / PMOT

Radiologue

Anesth -Réa



Chirurgien

Urgentiste



IBODE

IDE-AS



IADE

Secrétaire



Coordination hospitalière



Procureur
Police

Administratif

Labo-EEG

Agt chambre mortuaire

1^{er} type d'acteurs du P&G

- les intervenants ponctuels : anesthésiste-réanimateur, chirurgien, IBODE, IDE, psychologue, administrateur, parquet.....

Formations pour les intervenants ponctuels

- Séminaire Interrégional du P&G (SIPG)
- Réponses aux questions posées par le prélèvement au bloc opératoire
- Prélèvement et greffe : ce qu'un médecin doit savoir
- Savoirs, techniques et conduites à tenir en chambre mortuaire

2nd type d'acteurs du P&G

Intervenants en astreinte :

IDE, cadres de santé

3^e type d'acteurs du P&G

- Les coordonnateurs à temps dédié :
 - activités et compétences liées au PMOT (infirmière de coordination, médecin coordonnateur : professionnels du PMOT).

Tronc commun aux temps dédiés et astreintes

Compétences requises

- Connaissance des dispositions juridiques du PMO et de la greffe
- Organisation sanitaire PMO
- Organisation opérationnelle PMO
- ME : diagnostic et réanimation
- Prise en charge et accompagnement des familles

Réponse formation

- Le droit du prélèvement
- Tous les modules
- SIPG et « Aspects techniques du PMO »
- Aspects techniques du PMO
- Entretien avec les proches

Formations spécifiques

« coordination à temps dédié »

Compétences

- Recensement des donneurs et approche qualité
- Approche culturelle et éthique du don, PMO, greffes
- Qualité des organisations, pratiques et procédures
- Les greffes d'organes

- Aspects financiers et économiques
- Les prélèvements de tissus
- Législation et pratiques européennes

Formations

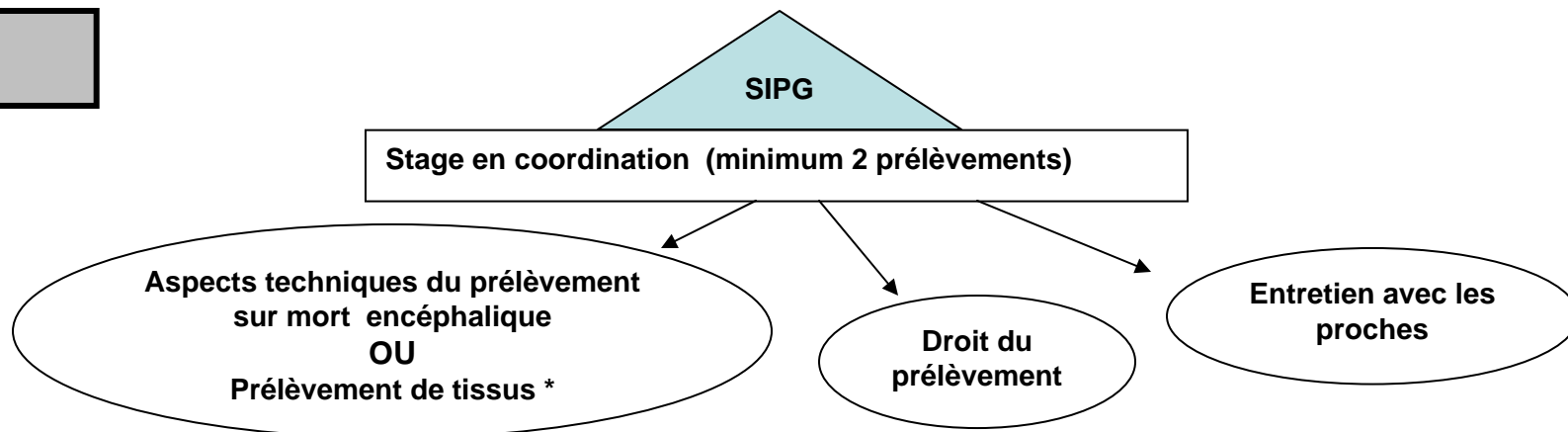
- Cristal Action ; TPM

- Deuil, rites et communautés ; TPM
- Systèmes qualité et gestion des risques
- Ecole francophone de chirurgie Aspects techniques du PMO ;
- Aspects techniques du PMO ; Prélèvement sur DDAC
- Prélèvement de tissus ; TPM
- TPM

Parcours de formation des coordinations

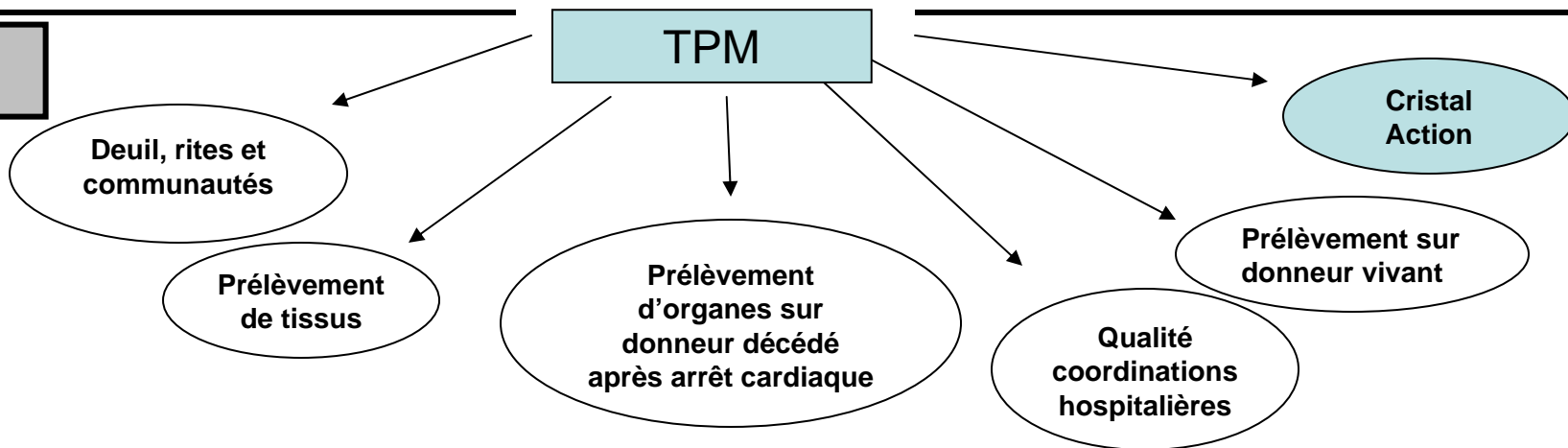
Formation INITIALE

Coordonneurs à temps dédié et d'astreintes



Formation CONTINUE

Coordonneurs à temps dédié



Journées d'actualisation des connaissances (journées professionnelles de l'Agence ou journées des coordinations dans les Services de régulation et d'appui)

Evaluation des formations

- Evaluation à chaud
- Pré-tests et post-tests
- Evaluations à froid (30% retour)

Moyens

- Loi de février 2007-Décret n°2008-824
- DIF dans la fonction publique : 20 heures par an et par agent, cumulables sur 6 ans, soit 120h, et pouvant être consommées par anticipation
- Formations prises en charge par l'Agence de la biomédecine : SIPG ; TPM ; Cristal Action
- T2A

Perspectives à l'Agence

- Création de référentiels « métier »
- ↓
- Compétences
- ↓
- Savoirs ou domaines de savoirs
- ↓
- Thèmes de formation
- ↓
- Progression pédagogique
- ↓
- Supports

Reconnaissance

- Valorisation via un label universitaire (système de crédits)
- FMC (ex. « Aspects techniques du PMO » = 16 points ; « TPM » = 38 points)

Et en Europe ?

Proposition de Directive européenne du 8 décembre 2008*

➤ **contraignante** pour les Etats Membres = s'impose aux Etats

Chapitre II :

Article 4 : Elaboration de programmes de qualité [...] pour déterminer les qualifications du personnel impliqué et des programmes de formations spécifiques conformes aux normes internationales

*Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation.

Proposition de Directive européenne*

Chapitre II :

Article 12 : le personnel intervenant directement ou indirectement dans la chaîne de la transplantation **doit** avoir suivi la formation appropriée prévue dans le programme national

*Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation.

Proposition de Directive européenne*

Chapitre IV :

Contrôles réguliers et audits des centres de prélèvement et de transplantation

*Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation.

Plan d'action 2009-2015 (communication de la commission)

➤ **Plan d'action non contraignant**

Enjeu n° 1 - objectif 1 :

AP 1: promouvoir la fonction de CH =>
formations adaptées

AP 2 : programme de qualité =>
formation

AP 4 : actions de formation ou
d'information => documents de référence

Proposition de Directive européenne



**La formation : enjeu majeur pour
l'amélioration de la
transplantation
au sein de l'Union européenne**

Merci de votre attention